

Contrat AlphaWeb

La Société NIBE ENERGY SYSTEMS FRANCE, dont le Siège Social est à REYRIEUX (01600), RD 28 Rue du Pou du Ciel, représentée par Grégoire GOSELIN, Directeur du Service Client, domicilié au dit siège

- Ci-après dénommée **NESF** -

D'une part,

Et

La Société....., dont le Siège Social est à,

Immatriculée au registre du commerce, sous le numéro

- Ci-après dénommée **l'Installateur** -

D'autre part,

Et

Monsieur, demeurant

.....

- Ci-après dénommée **le Client** -

De 3° Part.

PREAMBULE

La société NESF commercialise en France des pompes à chaleur qu'elle vend à des installateurs professionnels. NESF propose par ailleurs un système de gestion à distance des pompes à chaleur. Cette option permet, via Internet et depuis le serveur de NESF, de modifier et régler certains paramètres des pompes à chaleur. Le nom commercial de ce service est **AlphaWeb**.

AlphaWeb est le nom commercial d'un service informatique exclusif proposé par la société NESF, et permettant à celle-ci d'accéder à la pompe à chaleur du client, grâce au routeur Internet de celui-ci, afin de vérifier le bon fonctionnement de cette pompe à chaleur, et le cas échéant de procéder à des informations par télégestion, ou en informer l'installateur pour qu'il procède à une intervention sur site.

Ce service permet ainsi :

- de prévenir le client ou l'installateur par mail d'une panne de la pompe à chaleur.
- d'enregistrer tous les paramètres sous forme de graphique consultable par l'installateur.
- de permettre au client de modifier le mode de chauffage ou la consigne de chauffage à distance via internet.
- de permettre à l'installateur de modifier tous les paramètres de la pompe à chaleur à distance, y compris en opérant un reset.

Par contre, la société NESF ne se substitue à aucun moment à l'installateur, le service mis à disposition étant limité exclusivement à l'échange d'informations ou d'instructions électroniques, à l'exclusion formelle de toute intervention matérielle sur le site.

Le raccordement de la pompe à chaleur au serveur www.heatpump24.com est activé par NESF lorsque le contrat dûment complété et signé est retourné à NESF, et la facture réglée en sa totalité.

1. Description de l'installation du client

Type PAC : _____

Date de mise en service : _____

N° de série + Index : _____

Adresse MAC : _____

Nom, Prénom du Client :

Adresse :

CP / Ville :

Tél. :

Fax :

Mail :@.....

Tél. portable :

Le client désigne comme son installateur, chargé de l'installation et de la maintenance de sa pompe à chaleur :

Nom, Prénom de l'installateur :

Adresse :

CP / Ville :

Tél. :

Fax :

Mail :@.....

Tél. portable :

2. Contenu du contrat

En souscrivant au service **AlphaWeb**, le client autorise NESF et l'Installateur à procéder au contrôle et au réglage à distance de la pompe à chaleur ci-dessus indiquée, dans le cadre des possibilités techniques du régulateur Lux 2.0.

Il autorise également le Service Technique de NESF et l'Installateur à visionner les données techniques, ainsi qu'à procéder au réglage de la pompe à chaleur par le biais du réseau internet.

Il bénéficiera également de l'accès pour son installateur à la plateforme de conseil téléphonique du Service Technique de NESF.

En choisissant le contrat de télégestion, le client autorise le Service Technique de NESF, en cas de nécessité, à accéder aux données de sa pompe à chaleur et de modifier le réglage, de façon à optimiser le fonctionnement de la pompe à chaleur.

Conformément à la loi informatique et libertés, les informations qui concernent les clients et les installateurs sont destinées à NESF à des fins de gestion administrative et commerciale.

Le client bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (art.34 de la loi "Informatique et Liberté")

EXCLUSIONS IMPORTANTES

En cas de panne de la pompe à chaleur, le client doit s'adresser immédiatement à l'installateur.

Le présent contrat ne concerne en rien la maintenance sur site de la pompe à chaleur.

3. Conditions / exigences techniques

Le client déclare pouvoir mettre à disposition et maintenir à tout moment à ses frais les moyens techniques indispensables ci-après.

- ✓ Régulateur Lux 2.0
- ✓ Connexion ADSL Haut débit avec un modem ADSL en mode Routeur
- ✓ La connexion au réseau doit être permanente

Les instructions concernant le raccordement au réseau de la pompe à chaleur sont fournies dans la notice d'utilisation du régulateur Lux 2.0.

4. Connexion internet

Le client déclare pouvoir mettre à disposition et maintenir à tout moment à ses frais le raccordement de la pompe à chaleur au réseau Internet ainsi que de la première liaison au réseau www.heatpump24.com

5. Souscription

La souscription au contrat **AlphaWeb** inclut :

- Paramétrage *télégestion* **AlphaWeb** effectué par nos soins
- la *télégestion* **AlphaWeb** est valable pour la durée de vie de la pompe à chaleur à compter du raccordement. ,
- la possibilité pour l'installateur d'accéder à la hotline **AlphaWeb**.

6. Durée du contrat / résiliation

Le contrat prend effet immédiatement dès la signature de celui-ci par les trois parties.

Il est stipulé pour la durée de vie de la pompe chaleur à compter du raccordement.

La résiliation du présent contrat est possible par l'une quelconque des trois parties, moyennant un préavis de 6 mois et notification par courrier avec AR aux deux autres parties.

7. Responsabilité

La société NESF ne se substitue à aucun moment à l'installateur, le service mis à disposition est limité exclusivement à l'échange d'informations ou d'instructions électroniques, à l'exclusion formelle de toute intervention matérielle sur le site.

De ce fait, sa responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute de sa part ayant entraîné un préjudice qui en serait directement et exclusivement résulté.

8. Tribunal compétent

En cas de différend, les tribunaux de Strasbourg sont seuls compétents dans les rapports entre commerçants ;

Vis-à-vis du client le Tribunal compétent sera celui de son domicile.

Fait à Haguenau, le

Pour NIBE ENERGY SYSTEMS FRANCE

Pour L'Installateur

Le Client

Fait en trois exemplaires originaux